

Élection des représentants des parents d'élèves

Les 11 et 12 octobre aura lieu l'élection des représentants des parents d'élèves.



Les élections de ces représentants sont un temps fort de l'année scolaire car elles permettent d'installer un véritable lien entre les familles et l'école afin de construire une relation de confiance. Tous les parents d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée peuvent voter. Six jours avant l'élection, les parents reçoivent le matériel de vote, par le biais de leur enfant ou par voie postale. Pour voter, ils doivent mettre le bulletin de leur choix dans l'enveloppe prévue à cet effet, puis ils peuvent soit se rendre dans l'établissement scolaire de l'enfant, le jour du vote, soit l'envoyer par la poste, soit la remettre à l'élève qui la remettra à l'établissement.

Liens utiles

[Élection des représentants de parents d'élèves](#)